

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03854 Numéro SIREN : 802 142 901 Nom ou dénomination : A.D.M

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt 23504

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise ADM			Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 37 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93600 AULNAY SOUS BOIS				
SIREN 8 0 2 1 4 2 9 0 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		

		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	34 536	21 326	13 210
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	34 536	21 326	13 210
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances					
	Clients et comptes rattachés *	068	070	10 112		10 112
	(2) Autres* (3)	072	074	39 916		39 916
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	6 400		6 400
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	56 428		56 428
Total général (I + II)		110	112	90 964	21 326	69 638
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))		132			
	Report à nouveau		134	6 074		
	Résultat de l'exercice		136	12 539		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	29 614		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	18 140		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 644		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))		172	20 240		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	40 024			
Total général (I + II + III)		180	69 638			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	34 536	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		
		27 843				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en listé)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADM

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	274 965		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	6		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	274 971		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	21 322		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 9 652 - mobilier - immobilier)				242	86 827		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	939	244	2 488		
	Rémunérations du personnel*				250	106 932		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	27 246		
	Dotations aux amortissements*				254	7 113		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259		262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	251 929		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	23 042		
Produits financiers (III)		280	16	Charges financières (V)	294	6 690		
Produits exceptionnels (IV)					290	515		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	2 526	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 818		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	12 539		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	12 539	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 754			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	2 526
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992				
	Dont divers							
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	4 171	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	14 648	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	14 648	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ADM

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ADM

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2019

Désignation de l'entreprise : ADM										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobili- sations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobili- sations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 000	442	10 000	444		446	10 000		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	12 490	462	10 500	464		466	22 990		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 546	472	1 546	474		476	1 546		
	Immobili- sations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	24 036	492	22 046	494		496	34 536		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobili- sations corporelles	Immobili- sations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 333	532	2 000	534		536	9 333		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	6 796	552	4 598	554		556	11 394		
	Autres immobilisations corporelles	560	84	562	515	564		566	599		
TOTAL		570	14 213	572	7 113	574		576	21 326		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			⑧		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591						
TOTAL					596	585	597	599			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ADM						Néant ☒ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : ADM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	274 965
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	274 965
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	67 341
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	25 346
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	15 462
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	1 353
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	109 502
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 165 469
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	165 469
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 2 1 4 2 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM

ADRESSE (voie) 37 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL 93600

VILLE AULNAY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUSUNCELI Prénom(s) MUTAHARNom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date 19061977 N° Département 95 Commune SARCELLES Pays FR

Adresse : N° 1 Voie RUE DU PUIT HASARD

Code Postal 93290 Commune TREMBLAY EN FRANCE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 2 1 4 2 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM

ADRESSE (voie) 37 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL 93600

VILLE AULNAY SOUS BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ADM 37 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93600 AULNAY SOUS BOIS FRANCE		37 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93600 AULNAY SOUS BOIS	
SIRET 80214290100015			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées MENUISERIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	12 122	Déficit
-------------------	--	---------------------------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03052019 Lieu : TREMBLAY EN FRANCE
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M DUSUNCELI MUTAHAR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et gte de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
				Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		77 932	MVLVT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
			MVLVT imputée sur les PVLVT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLVT réalisée au cours de l'exercice				
			MVLVT restant à reporter				

ADM
SASU au capital de 10 000.00€
Siège social : 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS : 802 142 901

ooOoo

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 2019

L'an deux mille dix neuf,
le trente juin à 13 heures.

Les actionnaires de la SASU "ADM" au capital de 10 000.00 € ayant émis 100 actions de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée annuelle au siège social, sur la convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre à chaque actionnaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur DUSUNCELI MUTAHAR président actionnaire (selon statuts art 15), présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre de actions.

Le président constate :

* Que sont présents :

M. DUSUNCELI MUTAHAR

100 actions

* Que le total des actions présentées est de 100 actions, soit plus de la moitié des actions émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les actionnaires présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2018**,
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- rémunérations de la présidence,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,
- Un double des lettres de convocation,
- L'inventaire au **31 décembre 2018**,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion.

Le Président indique que les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux actionnaires au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte. Puis, il lit le rapport de la gérance. Le Président ouvre la discussion. Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les actionnaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le Président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire **au 31 décembre 2018**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de **12 539 €**, décide de l'affecter à :

REPORT A NOUVEAU N-1	6 074 €
Résultat 2018	12 539 €
DIVIDENDES	9 950 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	8 663 €

L'assemblée générale des actionnaires prend acte des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices, soit 14 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'aucune convention réglementée (autre que la rémunération de(s) actionnaire(s) et du président) n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la rémunération brute annuelle de(s) associé(s) et de président minoritaire pris en charge au cours de l'exercice écoulé, soit : 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents

Le président

M. DUSUNCELI MUTAHAR

ADM

SASU au capital de 10 000.00€

**Siège social : 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS**

RCS : 802 142 901

ooOoo

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2019

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION - METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et le décret du 29 novembre 1983.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires Hors Taxe de 274 965 Euro.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 251 929 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants : Achat de matières premières 21 322 €, Autres charges externes 86 827 €, rémunération du personnel 106 932 €, charges sociales 27 246 €.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un BENEFICE de 12 539 €

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre président.

EVENEMENTS POSTERIEURS - EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement significatif ne mérite d'être signalé.

A noter toutefois que les capitaux propres n'ont toujours pas été reconstitués.

AUTRES INFORMATIONS

1. Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du CGI.
2. L'assemblée vous rappelle que la société n'a versé aucun dividende dans les derniers exercices.
3. L'AGO devra se prononcer sur les conventions réglementées notamment la rémunération des actionnaires et président prise en charge au cours de l'exercice.
4. Nous vous proposons d'affectés le résultat de l'année comme suite :

REPORT A NOUVEAU N-1	2 911 €
Résultat 2016	3 164 €
DIVIDENDES	6 000 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	75 €

Le résultat net comptable, Un BENEFICE de 3 164 €, sera affecté à report à nouveau.

ooOoo

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets de résolution qui vous sont

présentés.

Fait à AULNAY SOUS BOIS

Le 30 juin 2019

Le Président

ADM
Agencement Décoration Menuiserie
37 rue Maximilien Robespierre
~~93600 Aulnay sous Bois~~
RCS Bobigny 802 142 901 - APE 4332A